



Services techniques de Tramelan

Rénovation du Réservoir de La Printanière

Étude d'avant-projet

Présentation intermédiaire 28.09.2025

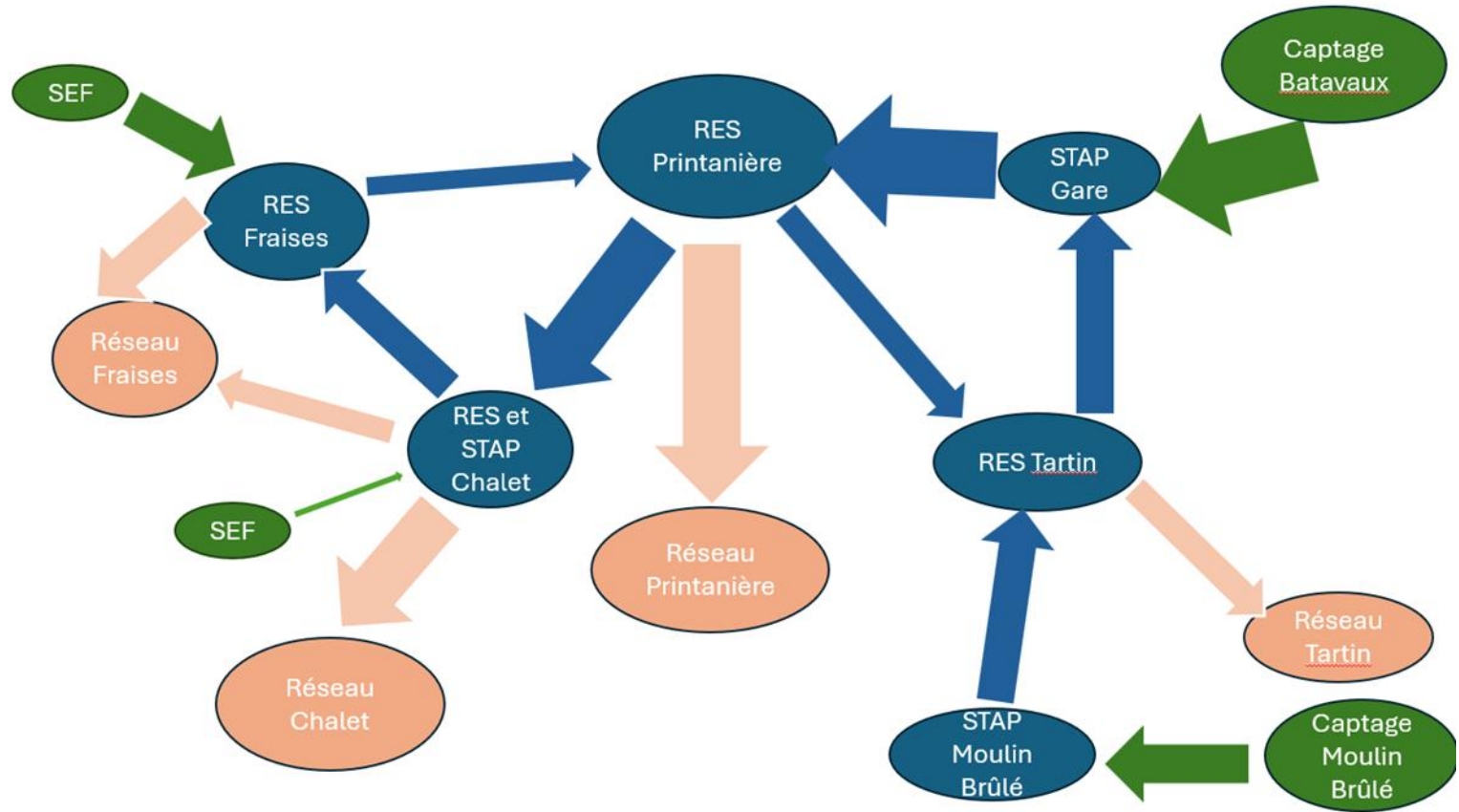


Rappel et enjeux

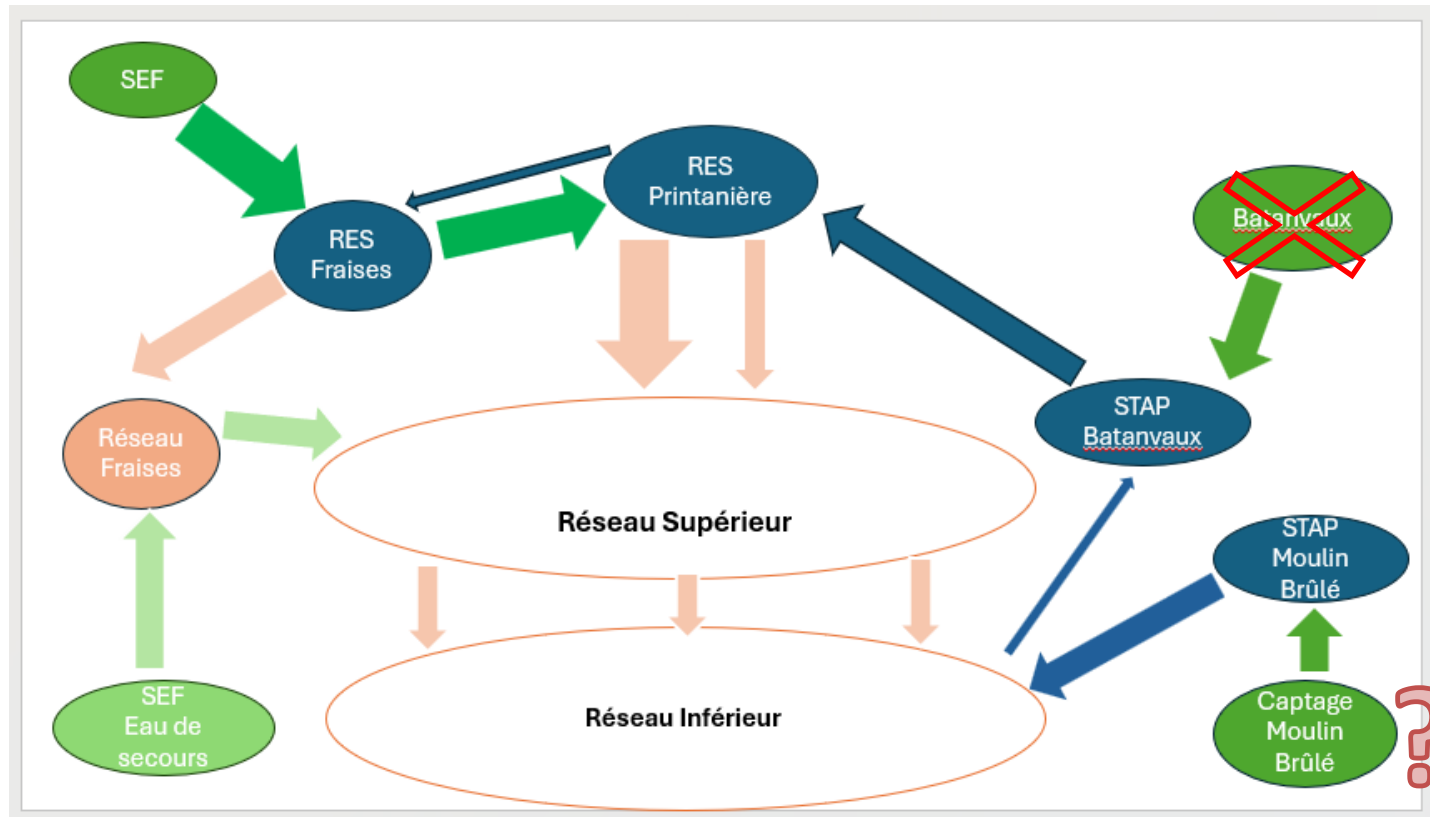
- Le réservoir de la Printanière est le centre névralgique du réseau d'eau. Il nécessite une rénovation. Le réseau ne peut pas fonctionner sans cette infrastructure.
- Une nouvelle cuve de 1000 m³ permettra de rénover la cuve actuelle de 2000 m³ et de compenser l'abandon de Tartin et Chalet (mesures du PGA approuvé).
- Le fonctionnement du réseau futur sera ainsi simplifié, tout en assurant une très bonne sécurité d'approvisionnement.



Situation actuelle



Situation intermédiaire





Etapes principales

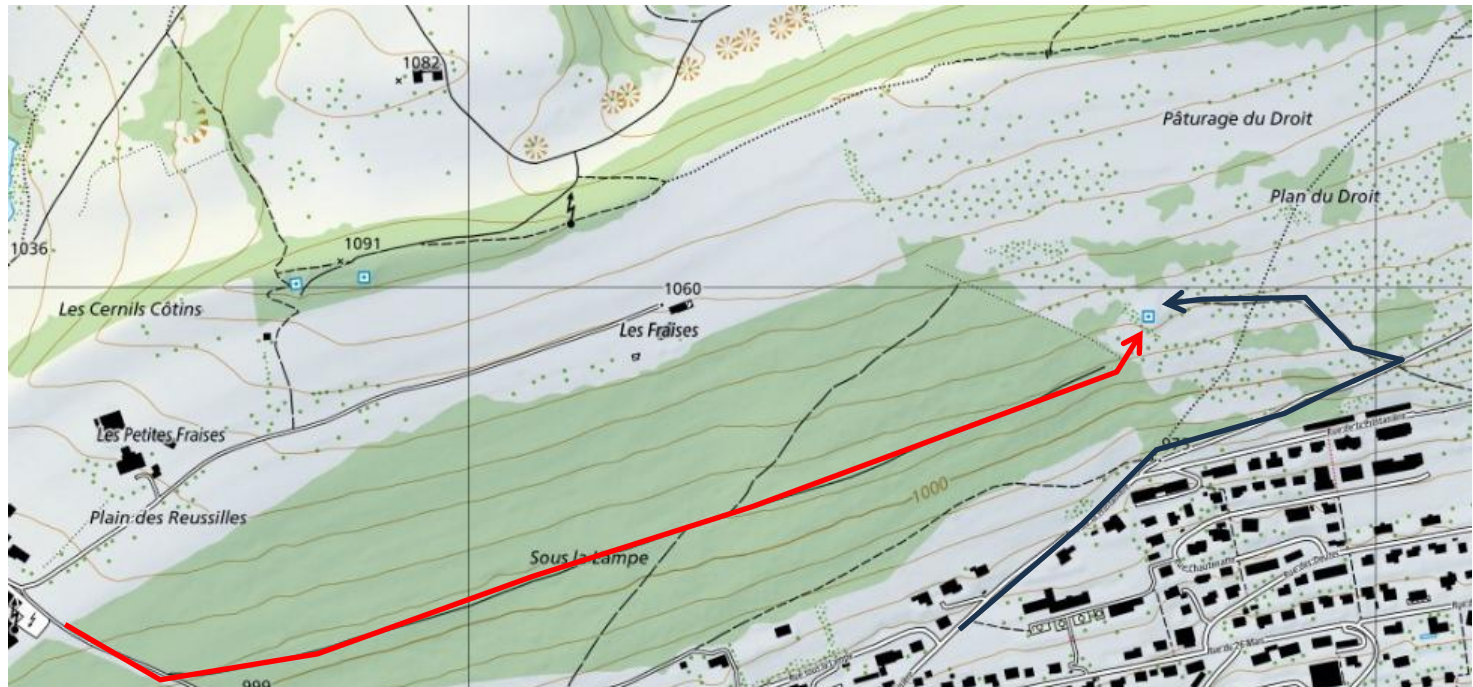
1. **Création d'une cuve indépendante** à La Printanière, nouveau local technique. Raccordements aux réseaux existants.
2. **Exploitation nouvelle cuve** avec apports Moulin Brûlé et Batanvaux. Refoulement excédent évent. au réservoir des Fraises avec nouvelles pompes. Sécurité par retour d'eau depuis Fraises (SEF) via réducteur de pression.
3. **Rénovation cuve existante réservoir Printanière**
4. **Intégration du réseau Chalet et Tartin dans la zone médiane**, installation des réducteurs de pression, abandon des réservoirs Chalet et Tartin.
5. **Alimentation principale par SEF, mise hors service du captage Batanvaux**, refoulement excédent de Moulin Brûlé dans réservoir Printanière via STAP Gare conservée temporairement.
6. **Abandon ou réfection captage Moulin Brûlé**. Injection dans zone inférieure et zone médiane si excédent suffisant. Abandon du réservoir Tartins.

Processus décisionnel convenu

- **Définir plus précisément l'ouvrage à réaliser et le valider avec les services techniques**
- Compléter l'estimation des coûts au stade projet de l'ouvrage (devis + offres budgétaires)
- Faire valider le projet par le conseil municipal
- Défendre le projet devant le législatif
- Passer le projet en votation populaire (2026)

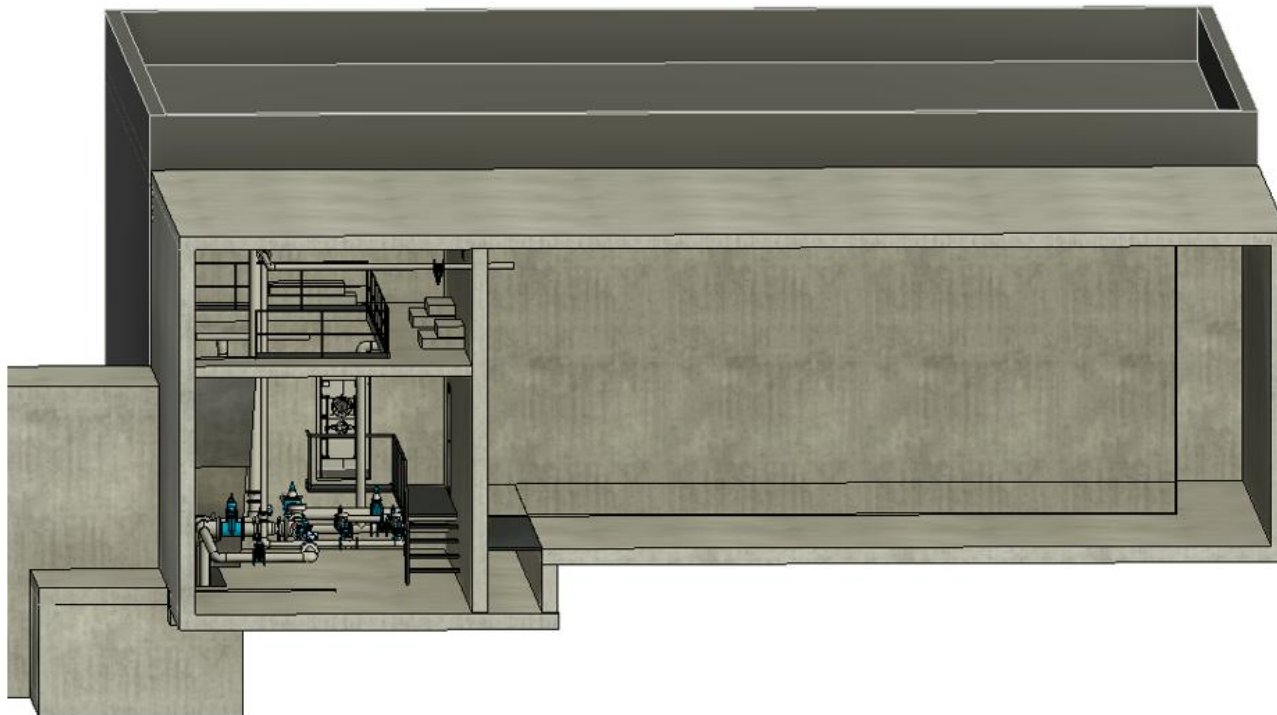
Accès

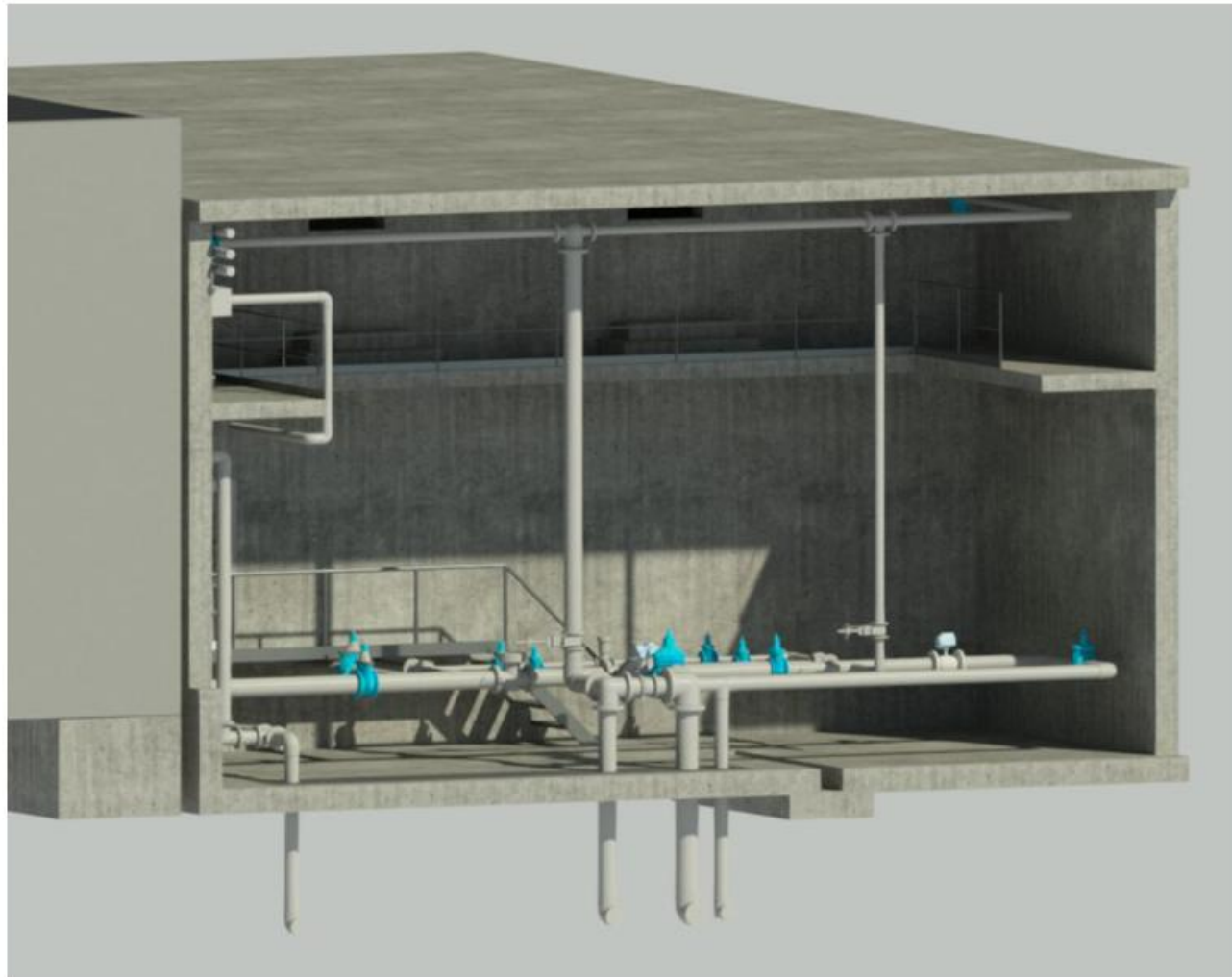
1. Accès actuel complexe pente importante supérieure à 16%
2. **Nouvel accès permanent depuis l'ouest, négociation avec les forestiers**

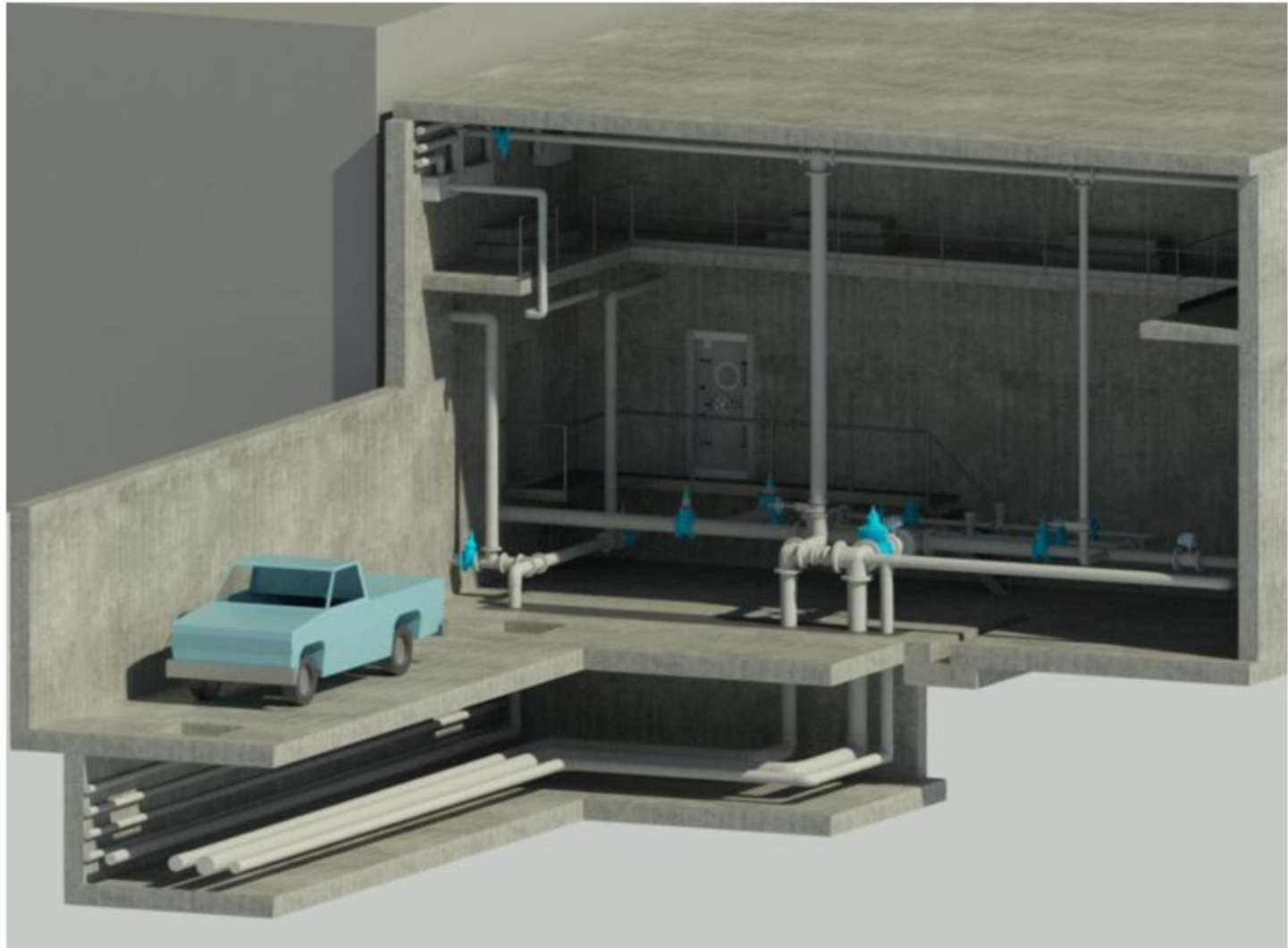


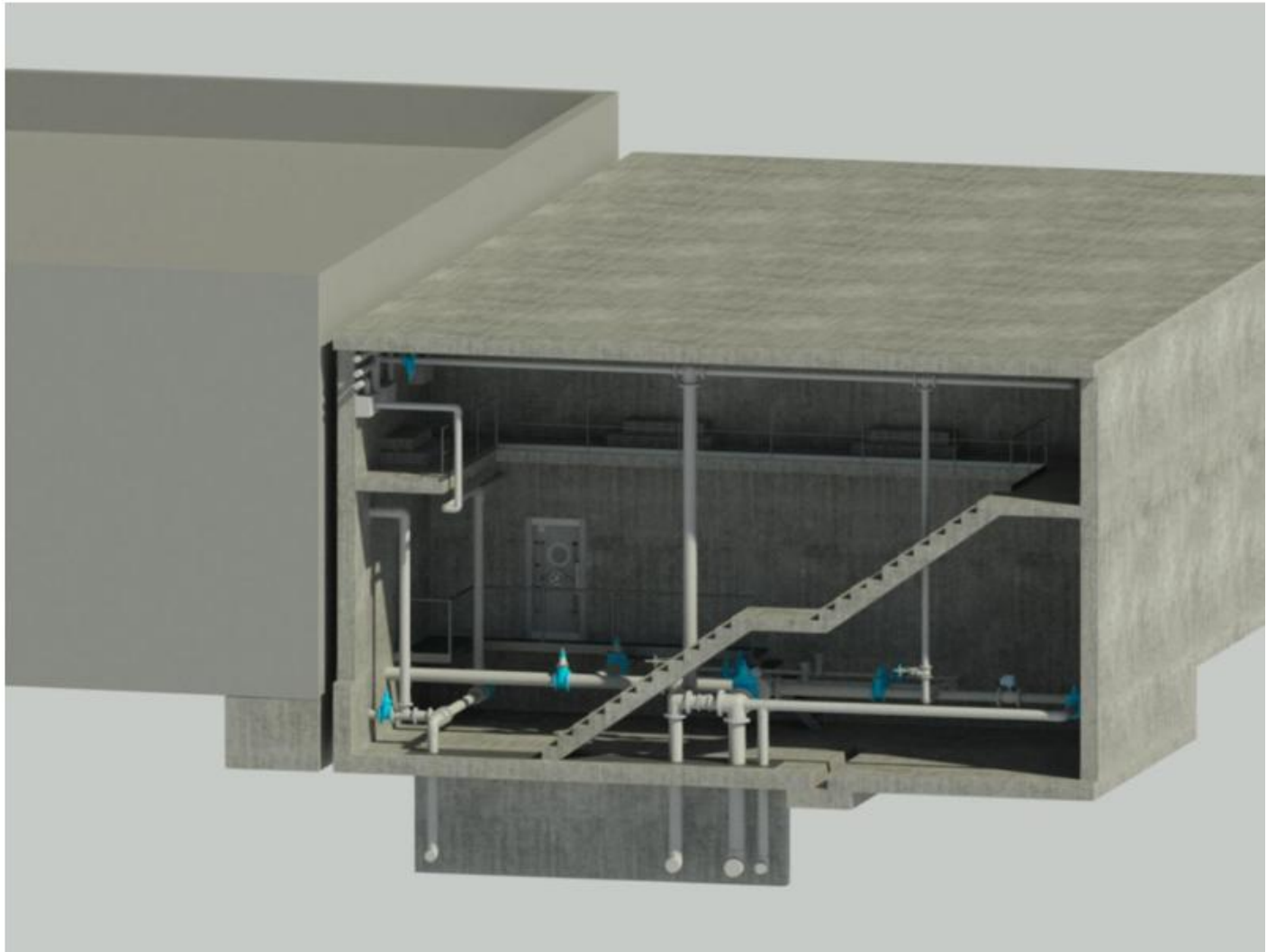


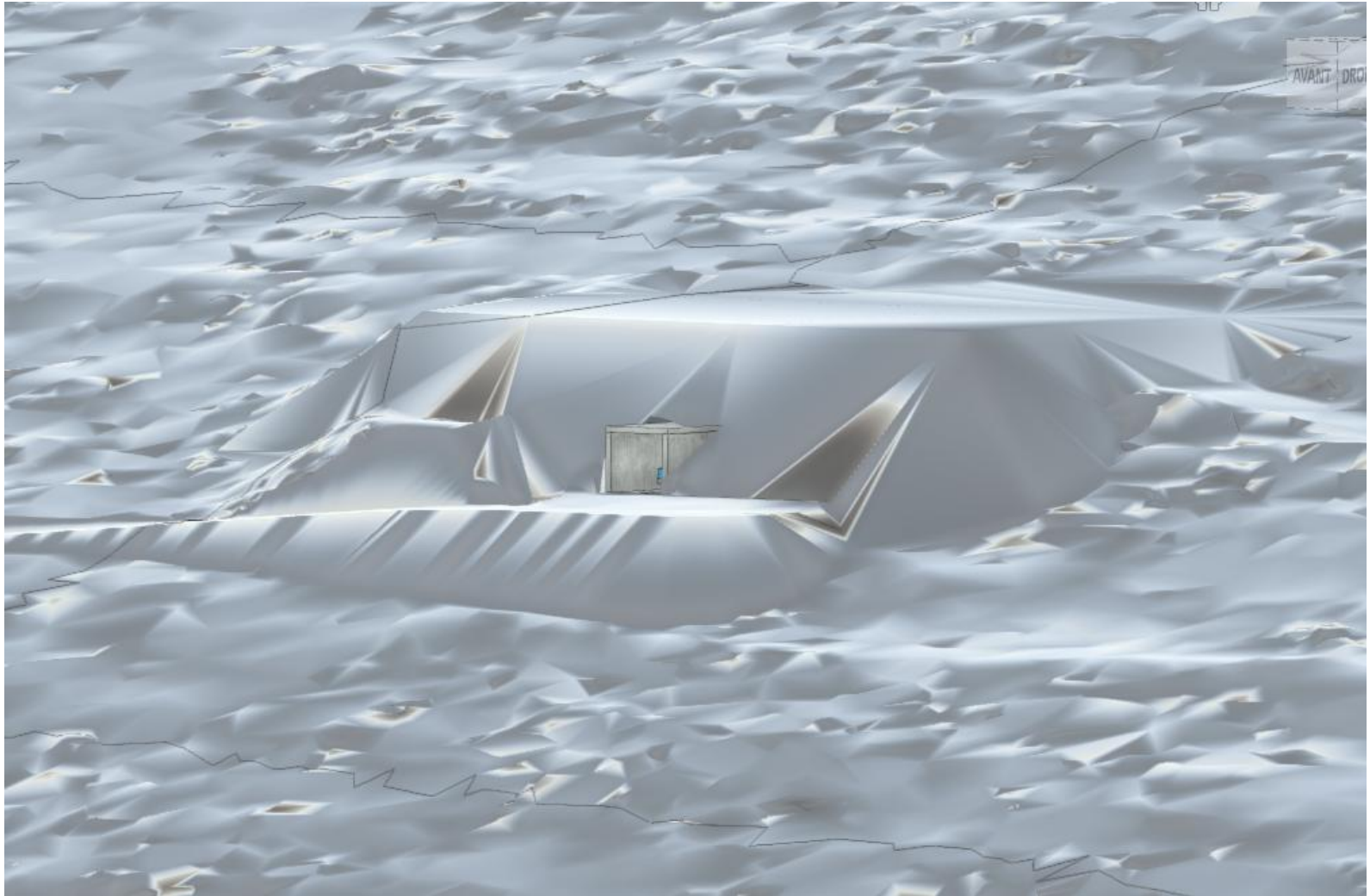
Visualisation de l'ouvrage.

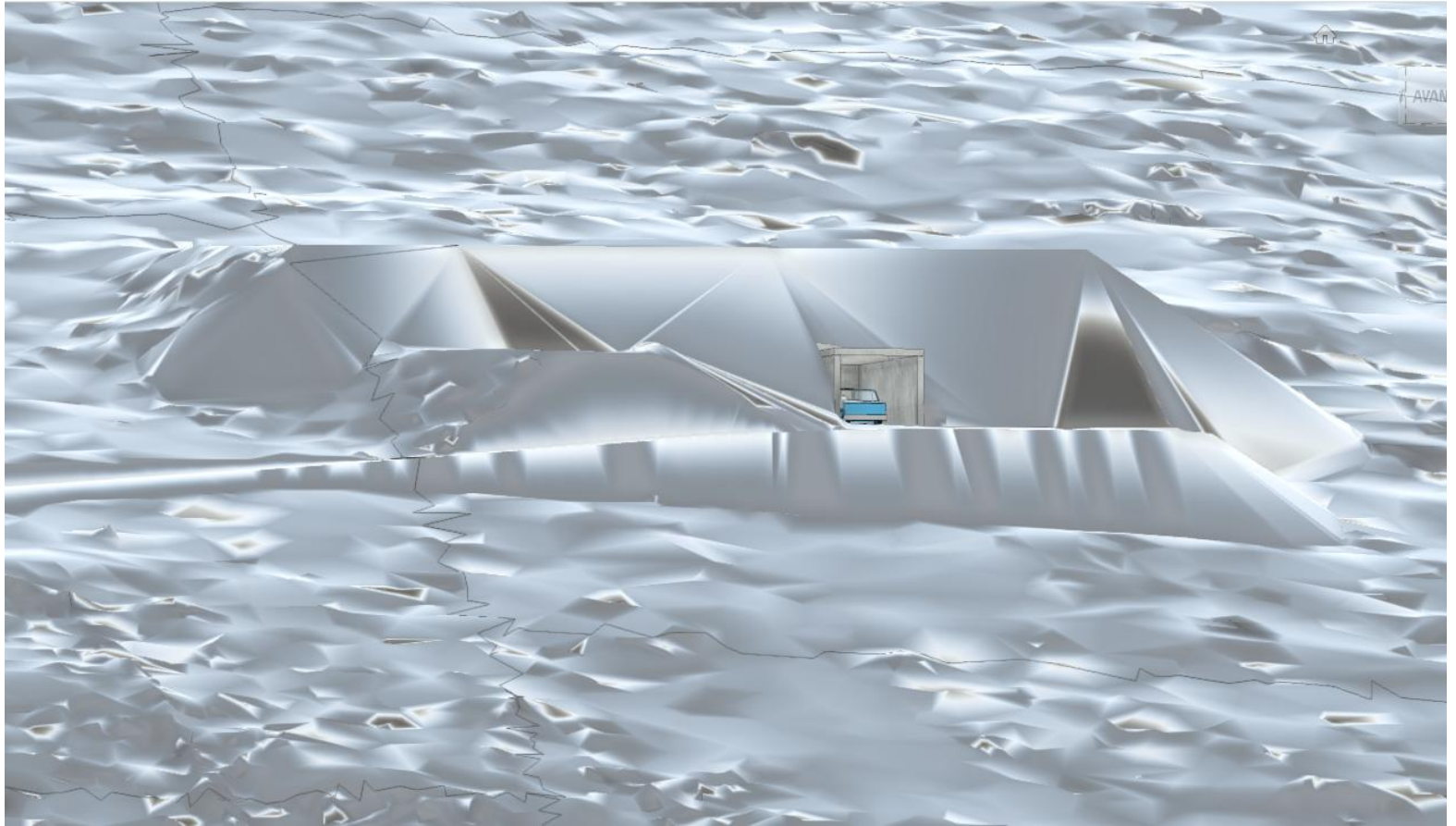




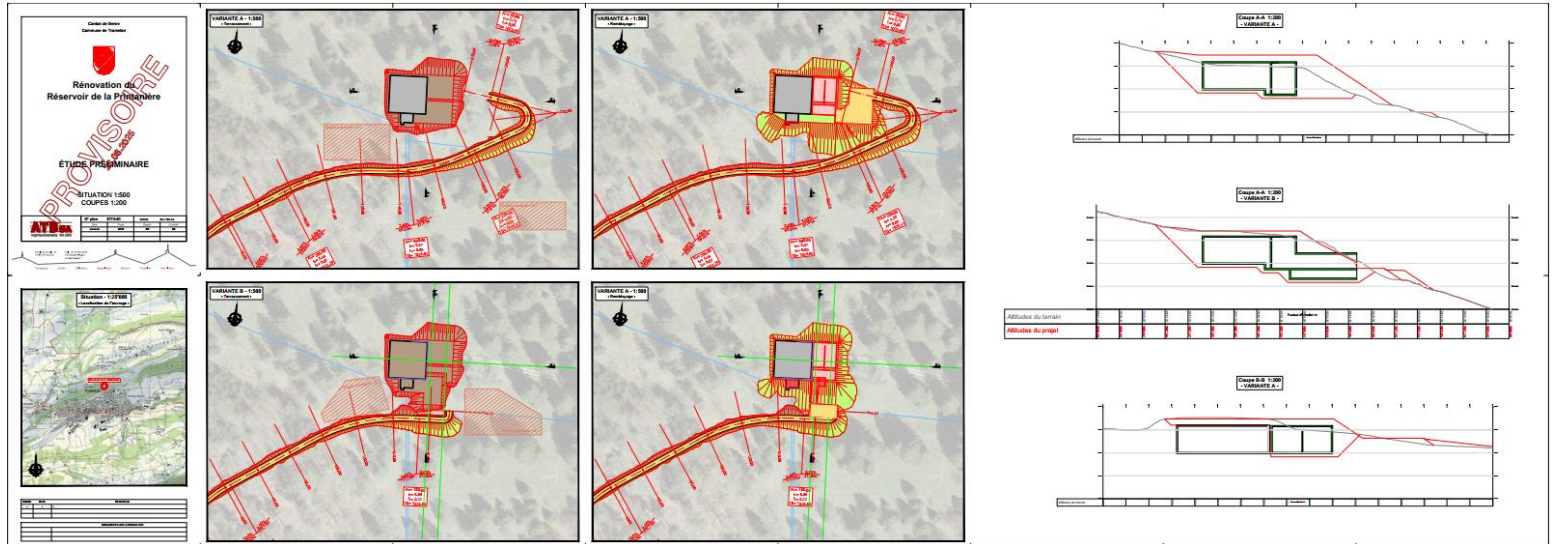








Forme générale de l'ouvrage



Avantages de l'entrée par le bas

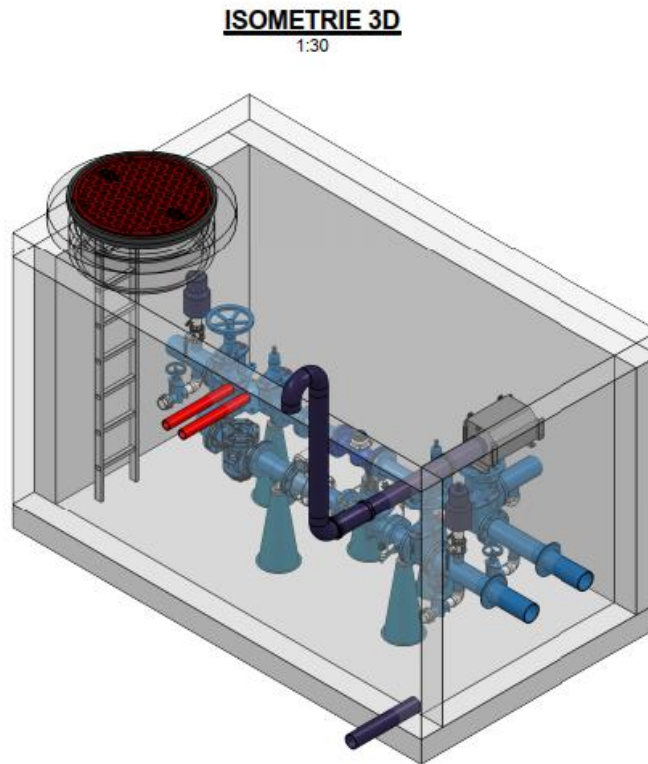
- Impact paysager moindre
- Emprise réduite
- Chemin plus court et absence de liaison garantie avec le cheminement existant
- Présence d'une gaine technique
- Moindre pente

Désavantage

- Coût

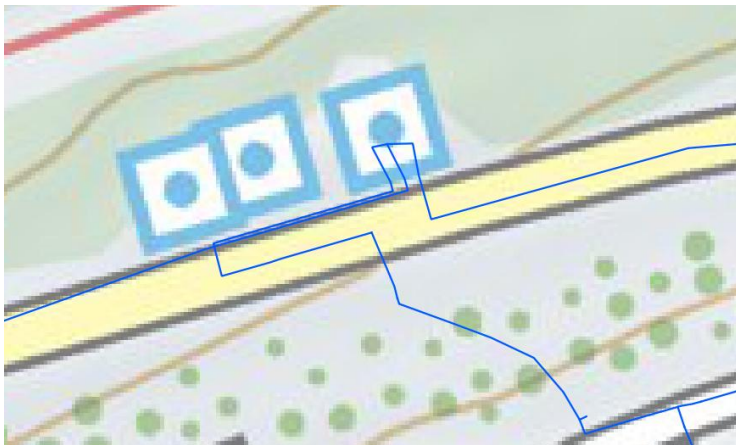
} Bien accepté par les forestiers

Régulation Rue des Prés



Régulation Chalet

Les conduites sont croisées et âgées. Une remise en ordre est nécessaire et implique des travaux de génie civil.





Discussion

Merci pour votre attention

La discussion est ouverte